



LE 23 juin 2016  
VOTEZ  
LA FSU  
TERRITORIALE

Pour un  
syndicalisme

**DIFFERENT,  
EFFICACE,  
UNITAIRE  
ET D'AVENIR !**

dans la  
Fonction  
Publique  
Territoriale



Le 23 juin 2016, **vous élierez vos représentants**  
à la Commission Administrative Paritaire et au Comité Technique.

### LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP) :

Toute autorité territoriale est tenue de consulter la CAP et de prendre son avis sur tout ce qui concerne :

- La carrière individuelle des agents :
  - titularisation - notation
  - avancement de grade ou d'échelon
  - promotion - prolongation de stage...
- Les positions statutaires :
  - détachement - disponibilité
  - refus de temps partiel - de formation, ainsi que les sanctions disciplinaires.

Dans la Fonction Publique Territoriale, il existe une CAP par catégorie de fonctionnaires (A, B, C).

### LE COMITÉ TECHNIQUE (CT) :

- Le CT est obligatoirement consulté sur toutes les questions relatives à l'organisation collective et au fonctionnement des services d'une collectivité ou établissement public, comme :
  - la réduction du temps de travail
  - les réorganisations de services
  - les emplois - les effectifs - le bilan social
  - les ratios d'avancement
  - le régime indemnitaire etc.
- Le CT doit être un lieu de dialogue social où l'on discute des futures décisions politiques qui impactent directement nos missions, nos conditions de travail.



---

## Le 23 juin 2016, Votez LA FSU TERRITORIALE POUR :

---

### UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ !

Nous revendiquons un service public de qualité garant d'équité, de justice et de cohésion sociale. Nous œuvrons pour son maintien et son développement. Nous combattons toute réforme qui s'opposera à un service public de proximité, au plus près des territoires et des citoyens.

### NOTRE POUVOIR D'ACHAT !

- La progression du pouvoir d'achat pour tous avec une mesure immédiate de 50 points d'indices supplémentaires et une refonte de toutes les grilles indiciaires.
- L'intégration des indemnités et primes dans le traitement indiciaire de base, afin qu'elles soient prises en compte pour le calcul des pensions de retraite.
- Un traitement minimal au sein de la Fonction Publique de 1700 € net mensuel.

### NOS EMPLOIS, NOTRE CARRIÈRE !

- LA FSU TERRITORIALE rappelle sa revendication fondamentale du recrutement par concours pour garantir la professionnalisation des fonctionnaires mais aussi la continuité et la qualité du service public.
- La reconnaissance par les statuts de l'ensemble des missions, des métiers et des qualifications.

- Le libre accès à la formation pour l'ensemble des personnels comme un droit fondamental à la fois d'évolution personnelle et professionnelle.
- Des créations d'emplois statutaires et pérennes ainsi que la résorption des emplois précaires nécessaires au bon fonctionnement du service public.
- Un avancement de grade avec un taux à 100 % pour tous les agents remplissant les conditions statutaires d'avancement.

### UNE PROTECTION ET UNE ACTION SOCIALE POUR TOUS !

- L'action sociale doit être dynamique et innovante afin de soutenir votre quotidien pour améliorer vos conditions de vie.
- Tous les personnels titulaires ou non doivent avoir accès de façon égale aux prestations sociales.
- Une prise en charge à maxima par l'employeur des cotisations mutuelles afin de maintenir l'accès aux soins pour tous.

### UNE ÉGALITÉ DES DROITS ET LA JUSTICE SOCIALE !

- Une égalité réelle en matière d'accès à l'emploi, d'évolution professionnelle et salariale.
- L'égalité professionnelle Femmes/Hommes : à fonction égale, le salaire doit être égal !



Le 23 juin 2016  
**VOTEZ EFFICACE,  
VOTEZ UNITAIRE,  
VOTEZ FSU**

**LA FSU TERRITORIALE**  
Bourgogne-Franche-Comté